

DÉPÊCHE DU 19/12/2019

# Le rapport Mesnier-Carli préconise une nouvelle gradation des structures de médecine d'urgence

**Mots-clés :** #établissements de santé #urgences-PDS #accès aux soins #CHU-CHR #hôpital #clinique #Espic #coopérations #ressources humaines

PARIS, 19 décembre 2019 (APMnews) - La mission Mesnier-Carli propose la création "d'antennes de médecine d'urgence", ouvertes 7 jours sur 7 mais fermées en nuit profonde, dans le cadre de la réforme des autorisations des services d'urgence, a-t-on appris dans le rapport final de la mission conduite par Pierre Carli et Thomas Mesnier sur le pacte de refondation des urgences, remis jeudi matin à la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn.

"En mettant en regard les normes liées aux autorisations, les volumes d'activité et le format des services, il apparaît un décalage majeur sur le territoire", relève le rapport du député Thomas Mesnier (LREM, Charente) et du Pr Pierre Carli, président du Conseil national de l'urgence hospitalière (CNUH), dont APMnews a pu consulter une copie.

Après la présentation du "pacte de refondation des urgences" (cf [dépêche du 09/09/2019 à 17:13](#)) début septembre, Agnès Buzyn avait chargé Thomas Mesnier et Pierre Carli de poursuivre leur travaux sur l'organisation du service d'accès aux soins et la gradation des services d'urgence (cf [dépêche du 09/09/2019 à 17:13](#)).

Le rapport souligne que les ressources humaines et techniques "sont mobilisées avec une prise en compte insuffisante de l'activité" en volume et en temporalité, notamment en nuit profonde, "du profil des structures hospitalières et des patients".

"La logique du 'tout ou rien' concernant l'organisation des urgences, en particulier l'amplitude horaire H24, a permis de garantir la lisibilité de l'offre mais, à certains égards, conduit à une situation inadaptée et ruineuse pour certains établissements faisant appel massivement à l'intérim", ajoutent les deux auteurs du rapport.

Ils souhaitent donc faire évoluer le système des structures d'urgence au profit "d'une nouvelle approche souple et originale afin de satisfaire au mieux les besoins de la population sur le territoire".

Dans le cadre de la réforme des autorisations de médecine d'urgence, le rapport Mesnier-Carli propose "la création d'une structure non-H24 dite 'antenne de médecine d'urgence' s'insérant dans le dispositif actuel", qui regroupe les Samu, les Smur et les structures d'urgence (SU).

Les antennes d'urgence devraient permettre le maintien de "points d'accès aux soins urgents de proximité dans un contexte de forte contrainte sur la démographie médicale urgentiste" et "faciliter des mutualisations en milieu urbain, le cas échéant, lorsque l'offre est dense et l'activité réduite en nuit profonde".

"Son principe sera de fonctionner exactement comme un service d'urgence, mais pas 24h/24", a expliqué Thomas Mesnier, contacté par APMnews, "elle serait ouverte tous les jours, par exemple de 8 heures à 22 heures".

"Ces antennes pourraient venir en renfort des services d'urgence dans les zones où il y a un besoin plus important la journée, ou dans les zones à forte saisonnalité", a développé le député, "elles pourraient être le moyen, là où ont été fermés des services d'urgence faute de pouvoir maintenir les lignes de garde et mettre en place des centres de consultation de soins non programmés, de remettre un plateau technique sur ces sites".

"Il s'agit de cibler des structures d'urgence à l'activité isolée, réduite en volume et présentant un faible taux d'hospitalisation", complète le rapport.

## Un fonctionnement en articulation avec une structure d'urgence classique

"Pour des raisons de simplicité, de cohérence et de responsabilité", le rapport préconise que le porteur de l'autorisation juridique soit l'établissement siège de l'antenne de médecine d'urgence, mais que cette autorisation soit conditionnée à "un fonctionnement en équipe commune de territoire avec un autre établissement ayant une structure d'urgence".

Une antenne de médecine d'urgence devrait être "appréhendée dans un ensemble plus large que l'établissement, le groupement hospitalier de territoire [GHT], et s'inscri[re] idéalement dans un pôle inter-établissements", indique le rapport.

Pour être éligible à une autorisation, les structures candidates devront avoir "une unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD) ouverte aux horaires de la structure", mettre en oeuvre une équipe commune de territoire et être adossées à un Smur, sauf en cas de dérogation du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) "quand le maillage en soins de médecine d'urgence est préalablement assurée et garantir un accès aux dits soins en 30 min".

Une antenne de médecine d'urgence devrait être soumise à un affichage spécifique, la distinguant des structures d'urgences H24 et indiquant ces horaires.

"Les horaires d'ouverture font l'objet d'un encadrement minimal prévu dans le droit des autorisations avec une ouverture en continu 7j/7 et une amplitude horaire d'au moins 12h", précise le rapport.

Les établissements privés pourront demander une autorisation pour une antenne de médecine d'urgence mais l'articulation entre deux établissements public et privé "sera traitée ultérieurement car les travaux à conduire sont plus complexes compte tenu des statuts juridiques de ces établissements".

Le bon fonctionnement de la nouvelle gradation des structures de médecine d'urgence "repose sur une bonne orientation pré-hospitalière", souligne le rapport en citant le futur service d'accès aux soins (SAS).

Dans leur rapport, Thomas Mesnier et Pierre Carli proposent que le SAS repose sur la mise en place d'un guichet téléphonique et numérique unique pour la santé, tandis qu'un autre numéro serait consacré aux secours et la sécurité (cf [dépêche du 19/12/2019 à 13:39](#)).

gl-mlb/ab/APMnews

[GL0Q2R899]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

©1989-2019 APM International -

[https://www.apmnews.com/story.php?objet=345094&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowFM\\_R4-8933-fmGMPTN SQ3xolpDEuNOIIYH2oIKY6nf-9EaOk699r7nwUrNR3oZm6ZZLDeUtz\\_0yjA\\_5Jg7nMQoM9XKMEOYm3wCedyj6MP HTez8NGL1TbegPqrPG3H2MWUVEZKdelFeqKXf-qyu6i4QzubOJTLWlmb6GQ5AHphTrXioS597QJwbpu1dkAH1sii2giluLAsryuotLPTqmaOw5Tf8w7K4YNnth8WF095Z V](https://www.apmnews.com/story.php?objet=345094&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowFM_R4-8933-fmGMPTN SQ3xolpDEuNOIIYH2oIKY6nf-9EaOk699r7nwUrNR3oZm6ZZLDeUtz_0yjA_5Jg7nMQoM9XKMEOYm3wCedyj6MP HTez8NGL1TbegPqrPG3H2MWUVEZKdelFeqKXf-qyu6i4QzubOJTLWlmb6GQ5AHphTrXioS597QJwbpu1dkAH1sii2giluLAsryuotLPTqmaOw5Tf8w7K4YNnth8WF095Z V)

Copyright Apmnews.com